

Secrétariat de séance du Conseil du 8 juin 2020

Convocation en date du 2/06/2020

Etaient présents : L. Pollet, J.Ph André, M. Degryse, L. Feig, O. Florance, S. Hautier, M. Jacquot, K. Magnien
F. Marlot, T. Mil-Homens, V. Villié

Le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mai 2020

Laura FEIG a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- Délibération n° 2020.06.08 : Création des différentes commissions et nomination de leurs membres (délibération n° 2020.06.13 pour les impôts directs locaux).
- Délibération n° 2020.06.09 : Vote des indemnités du Maire et des Adjointes
- Délibération n° 2020.06.10 : Vote des taxes directes locales
- Délibération n° 2020.06.11 : Vote du budget primitif 2020
- Délibération n° 2020.06.12 : Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Délibération n° 2020.06.08 : Création des différentes commissions et nomination de leurs membres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal ou communautaire, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l'utilité de former des commissions pour le suivi des divers dossiers communaux.

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Considérant que Madame Lucie POLLET, élue Maire le 28 mai 2020 est Présidente de toutes les commissions énumérées ci-dessous.

Après avoir délibéré, **le conseil municipal par 11 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstentions

DÉCIDE :

- de former la **commission du patrimoine et des bâtiments**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Mme VILLIÉ Véronique	M. MIL-HOMENS Ticiano
Mme MARLOT Fanny	
Mme JACQUIOT Muriel	

- de former la **commission des finances**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Mme HAUTIER Sandra
Mme MAGNIEN Karine
M. FLORANCE Olivier

- de former la **commission cimetièrre**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Mme VILLIÉ Véronique
M. ANDRÉ Jean-Philippe
Mme JACQUIOT Muriel

- de former la **commission voirie – sécurité routière**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

M. ANDRÉ Jean-Philippe
M. DEGRYSE Michel
M. MIL-HOMENS Ticiano

- de former la **commission fêtes et cérémonies : tous les membres du conseil municipal**

Délibération n° 2020.06.09 : Vote des indemnités du Maire et des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et 2123-20 à 24-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Vu la circulaire NOR/INTB1407194 N du 24 mars 2014 qui prévoit, à titre exceptionnel, la possible rétroactivité de cette délibération à la date d'entrée en fonction,

Considérant qu'en vertu de l'article L.2123-23 du même code que l'indemnité des maires est, de droit, fixée à 100 %.

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint peut être supérieure au plafond autorisé sous réserve de ne pas dépasser le maximum pouvant être alloué au maire.

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne doit pas être dépassé,

Considérant que seuls les adjoints munis de délégations se verront attribuer une indemnité de fonction,

Considérant que la commune compte une population totale de 329 habitants, le maire donne lecture des valeurs mensuelles maximales en vigueur actuellement.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal par 10 voix pour**, 0 voix contre, **1 voix d'absentions**

DÉCIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 29 mai 2020 les indemnités de fonction des élus :

- L'indemnité du maire, Madame Lucie POLLET à 100 % du montant de référence, **soit 991.80 € brut/mois.**
- Les indemnités des adjoints aux pourcentages suivants, du montant de référence :
 - ❖ 1^{er} adjoint, M. Jean-Philippe ANDRÉ, 100 % soit : **385.05 € brut/mois.**
 - ❖ 2^{ème} adjoint, Mme Muriel JACQUIOT, 80 % soit : **308.04 € brut/mois**
- De procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- D'abroger la délibération n° 2015.12.04 en date du 11 décembre 2015 relative au même objet.
- D'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.
- De verser cette indemnité mensuellement.

Délibération n° 2020.06.10 : Vote des taxes directes locales – Exercice 2020.

Vote des taux de neutralité fiscale exercice 2020 :

Foncier Bâti : 17.54 %
Foncier non Bâti : 21.04 %

11 voix pour

Délibération n° 2020.06.11 : Vote du budget primitif 2020

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal vote le budget primitif communal 2020 tel qu'il est présenté, à savoir :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 301 702.00 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 47 369.00 €

11 voix pour

Délibération n° 2020.06.12 : Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs locaux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 25 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiée à cette commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour - DECIDE :

- De désigner, Madame Lucie POLLET, Maire de la Commune comme président de la commission communale des impôts directs ;
- De proposer 24 personnes à la Direction Générale des Finances Publiques qui se chargera de nommer 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

		Nom	Prénom	Naissance	Adresse	Impositions
1	M.	ANDRÉ	Jean-Philippe	24/06/1975	11, bis rue de Vigneux	oui
2	Mme	JACQUIOT	Muriel	12/05/1984	18, rue de Romain	oui
3	Mme	HAUTIER	Sandra	02/12/1977	22, rue de Romain	oui
4	Mme	VILLIÉ	Véronique	20/11/1935	8, place de l'Orme	oui
5	Mme	FEIG	Laura	30/06/1995	10, rue de Lorraine	oui
6	M.	FLORANCE	Olivier	12/06/1988	32, rue Fond d'Embeau	oui
7	Mme	MAGNIEN	Karine	15/01/1973	30, rue de Vigneux	oui
8	M.	MIL-HOMENS	Ticiano	27/07/1960	25, rue de Vigneux	oui
9	M.	DEGRYSE	Michel	30/04/1992	10, rue de Lorraine	oui
10	Mme	MARLOT	Fanny	21/02/1980	9, allée des Templiers	oui

11	M.	GATTARD	Guillaume		Le Moulin	oui
12	M.	LAMBERT	Cédric	10/08/1974	16, rue basse des cours	oui
13	M.	BERNARSKI	Francis	24/02/1956	10, place de l'Orme	oui
14	M.	LECORVAISIER	Sébastien	09/12/1970	26, rue de Romain	oui
15	M.	RAVERDY	Quentin	03/04/1991	13, rue d'Embeau	oui
16	M.	SECONDE	Michaël	14/02/1982	26, rue du Fond d'Embeau	oui
17	M.	PATTE	Sébastien	04/06/1986	26, rue de Vigneux	oui
18	M.	THIRY	Gilles	08/01/1957	20, rue de Vigneux	oui
19	M.	VROMAN	Lionel	24/09/1943	11, rue de Romain	oui
20	M.	PETIT	Dominique	21/04/1962	4, rue de Vigneux	oui
21	M.	PETIT	Christophe		2, rue de Lorraine	oui
22	M.	PREVOST	Jean-Pierre	02/07/1948	8, rue Bertrand 51170 Courlandon	oui
23	M.	HARLAUT	Pascal		21, rue de la République 51140 Romain	oui
24	M.	COULON	Jean-Paul		8, rue Camille Rigaux 51170Fismes	oui

Maire	POLLET	Lucie	mairiebaslieuxlesfismes@wanadoo.fr	06.19.42.34.52
-------	--------	-------	------------------------------------	----------------

Questions diverses :

- Démission de la secrétaire : départ le 19 juillet 2020 puis prise de fonction de la nouvelle secrétaire à compter du 20 juillet 2020.
- Projet Éolien proposé par un cabinet d'étude = refusé
- Lecture du flyers, corrections et modifications

Lucie POLLET

Jean-Philippe ANDRÉ

Michel DEGRYSE

Laura FEIG

Olivier FLORANCE

Sandra HAUTIER

Muriel JACQUIOT

Karine MAGNIEN

Fanny MARLOT

Ticiano MIL-HOMENS

Véronique VILLIÉ